

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DOUZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 12 mai

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE,

Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSEY, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Renée TORRES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéfania FLORY

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

NOMBRE DE CONSEILLER ABSENT Non représenté : 1

CONVOCATION EN DATE : 04 mai 2017

DATE D'AFFICHAGE : 22/05/2017

OBJET : Décision modificative N° 1 au budget -----

-----N°2017/52

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 notifiant le montant du prélèvement de solidarité et au renouvellement urbain (SRU)

Vu le jugement du tribunal de commerce de Vienne en date du 21 juillet 2016, d'annuler la créance à l'encontre de la société FDA BATIMENT,

Vu l'erreur matérielle de l'arrêté préfectoral N° E-2016-416 du 03 août 2016,

Vu l'erreur matérielle sur le montant du titre N° 446 émis en 2016

Vu le montant prévisionnel de la taxe d'aménagement transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- Approuve la décision modificative N°1 au budget 2017 comme suit :

	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT		
739115 - prélèvement SRU	5.575,98	
6542 - créances éteintes	4.095,00	
673 - titres s/exercices antérieurs annulés	36.763,32	
023-Virement à la section d'investissement	-46.434,30	
Total fonctionnement dépenses	0.00	
INVESTISSEMENT		
10226 - taxe d'aménagement		46.434,30
021 - Virement de la section de fonctionnement		-46.434,30
Total investissement recettes		0.00

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

